

Compétences non déléguées du conseil de la métropole	Compétences déléguées aux conseils de territoire
1°) DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	
Schéma d'ensemble relatif à la politique de développement économique et à l'organisation des espaces économiques et opérations métropolitaines	a) Création, aménagement et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire b) Actions de développement économique ainsi que soutien aux pôles de compétitivité situés sur son territoire et participation au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain d) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
e) Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et aux programmes de recherche	
2°) AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN	
a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur Approbation du plan local d'urbanisme de chaque territoire Constitution de réserves foncières, prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement	a) Elaboration du plan local d'urbanisme de chaque territoire Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme (déléguable à la majorité simple) Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
b) Organisation de la mobilité ; schéma de la mobilité Schéma d'ensemble de la voirie	b) Création, aménagement et entretien de voirie hors schéma d'ensemble ; signalisation ; abris de voyageurs Parcs et aires de stationnement c) Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessibles d) Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain e) Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT
3°) POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT	
a) Programme local de l'habitat b) et c) Schémas d'ensemble de la politique de l'habitat, du logement et des actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre	b) Politique du logement Aides financières au logement social Actions en faveur du logement social Actions en faveur du logement des personnes défavorisées c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre d) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
4°) POLITIQUE DE LA VILLE	
a) et b) Schéma d'ensemble des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale	a) Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale b) Dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit
5°) GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF	
a) Schéma d'ensemble en matière d'assainissement et d'eau pluviale	a) Assainissement et eau b) Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums
c) Marchés d'intérêt national	c) Abattoirs, abattoirs marché d) Services d'incendie et de secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code e) Service public de défense extérieure contre l'incendie
6°) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE	
a) Schéma d'ensemble de la gestion des déchets ménagers et déchets assimilés	a) Gestion des déchets ménagers et assimilés b) Lutte contre la pollution de l'air c) Lutte contre les nuisances sonores d) Contribution à la transition énergétique e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
f) Plans métropolitains de l'environnement, de l'énergie et du climat	f) Elaboration et adoption du plan climat-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable
g) Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz	
h) Schéma d'ensemble des réseaux de chaleur ou de froid urbains	h) Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains i) Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables en application de l'article L. 2224-37 du présent code j) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
Elaboration du projet métropolitain	